



Association Ecocitoyens du Grésivaudan  
Mairie de Lumbin  
1 place général de Gaulle  
38660 Lumbin  
[contact@ecofestival.fr](mailto:contact@ecofestival.fr)  
[www.ecofestival.fr](http://www.ecofestival.fr)

## Redonnons les élections aux électeurs !

### Expérimentation du Jugement Majoritaire sur le cas de l'élection présidentielle 2017

Crolles – Grésivaudan, novembre 2016

Daniel Calvignac – [republiquescitoyens@orange.fr](mailto:republiquescitoyens@orange.fr)

Francis Odier – [francis.odier@laposte.net](mailto:francis.odier@laposte.net)

## Retour d'expérience

### Origine et motivation de l'expérimentation

Nous nous intéressons à la politique, à la démocratie telle qu'elle fonctionne aujourd'hui et à ce qu'elle pourrait être demain si la société s'emparait des idées et des solutions qui apportent une plus-value sur le plan démocratique.

Parmi toutes nos institutions, les dispositifs électoraux jouent un rôle clef comme point de départ d'une véritable démocratie. Nous partons de cette idée : pour certaines fonctions de la République ou d'une collectivité territoriale, il est nécessaire d'inciter les électeurs à "juger" les programmes, les capacités et compétences dont on a besoin.

Parmi toutes les méthodes de sélection possible (la cooptation, le tirage au sort, le bras de fer ...), nous voulons privilégier les capacités de chacun à se prononcer avec nuances et non plus par un seul choix binaire qui réduit les citoyens à être toujours "pour" 1 seul et "contre" tout le reste. L'analyse de spécialistes démontre que notre mode de scrutin uninominal à 2 tours (voire 4 tours par des primaires) est entaché de multiples faiblesses et que les citoyens sont nombreux à s'en désengager. D'où le slogan retenu pour cette action citoyenne : **redonnons les élections aux électeurs !**

Le procédé mis au point par deux chercheurs a été comparé lors d'élections présidentielles en 2002 et 2007 avec notre mode de scrutin actuel, ce qui a montré un avantage indéniable par la finesse du traitement des votes et sur la qualité d'expression des citoyens.

Deux idées sont donc à l'origine de notre expérimentation dont l'objectif a été de montrer l'usage et le fonctionnement de ce mode d'expression :

- Sur le fond : Nous avons l'habitude du *scrutin majoritaire à deux tours*. Mais ce dispositif est très contestable. Diverses études de sciences politiques, en France et à l'étranger, ont montré qu'il ne permettait pas de traduire correctement l'opinion collective d'un corps électoral. Une approche alternative est disponible : le *jugement majoritaire*. Cette technique privilégie l'évaluation de chaque candidat (ou chaque sujet) soumis au vote, plutôt qu'une comparaison entre candidats. Le programme de dépouillement est conçu pour une comparaison très fine, équitable de toutes les expressions en évitant au maximum les perversions du système actuel (désistement en faveur de..., multiplicité de candidatures pour affaiblir telle autre candidature, vote utile etc.

- Sur la méthode de l'expérimentation : pour une bonne compréhension d'un sujet, il est nécessaire de mettre la *main à la pâte*<sup>1</sup> et d'expérimenter sur des cas plausibles. Le progrès ne se fait pas en un jour ou un grand soir, mais plutôt par usage sachant qu'il n'y a pas de modèle idéal. Il est nécessaire aussi que chacun s'investisse et prenne le temps de s'informer avant de choisir.

## L'expérimentation en pratique, mode opératoire et repères concrets

### Dates clefs :

- 29 février 2012 : Exposé au Collège de France, par Michel Balinski et Rida Laraki, « *Le jugement majoritaire, une nouvelle théorie du vote* » - cf documentation sur le web
- En Juin 2016, à l'éco-festival de Lumbin : conférence sur le jugement majoritaire par Rida Laraki, mathématicien et chercheur en sciences sociales.
- septembre 2016 : lancement par Daniel Calvignac et Francis Odier, à titre de bénévole, suite à des discussions sur le Réseau Citoyen du Grésivaudan ;
- Courant octobre : Ouverture du vote électronique, diffusion de l'invitation à voter dans des réseaux associatifs et personnels des deux organisateurs
- 4 novembre : réunion publique à Crolles, vote avec des bulletins « papier », dépouillement en séance et cumul avec les votes électroniques puis discussion avec la salle.

**Le cas « élection présidentielle 2017 »** a été retenu en raison de l'importance des enjeux présidentiels, par facilité (le sujet est omniprésent dans les médias) et aussi car l'élection présidentielle cristallise les problèmes du scrutin majoritaire (biais induits par les primaires et les « petits » candidats, vote utile ...).

**La liste des candidats** a été établie par les organisateurs de la manière suivante : sélection de candidats probables et connus de tous (afin de *coller* au mieux à la situation réelle), sélection de candidats aux primaires (pour illustrer que le jugement majoritaire permettrait d'éviter des primaires), ajout d'une personnalité (Thomas Piketty) et de deux candidats définis par des portraits robot (Héloïse et Damien) pour élargir l'offre de candidatures et répondre à l'hypothèse qu'il y a une demande de renouvellement du personnel politique. Nous avons aussi comme objectif de pousser les électeurs à plonger dans les programmes et capacités de chacun des postulants. Nous avons retenu 15 candidats, ce qui est proche de ce que nous avons connu durant des premiers tours d'élection présidentielle et qui reste un nombre raisonnablement limité (tant pour les électeurs que pour le dépouillement).

**La grille de vote** électronique a été développée et mise en ligne avec Google Forms, outil grand public, gratuit. Les outils spécifiques (interfaces avec Google Forms pour la récupération des données, consolidation et dépouillement des votes) ont été développés par Daniel Calvignac avec des compétences associatives.

**La réunion du 4 novembre** s'est déroulée en présence de 35 à 40 participants, dont plusieurs élus de La Terrasse (maire et 1 conseiller municipal), Crolles (4 adjoints et 1 élue) et Lumbin, avec une bonne intensité des échanges.

---

<sup>1</sup> Démarche pédagogique initiée par Georges Charpak dans le domaine scientifique.

**79 votants** ont participé à l'expérimentation, dont 64 par vote électronique et 15 par vote papier le 4 novembre.

Les bulletins de vote (papier ou électronique) ont été soigneusement anonymes. Le présent bilan ne porte que sur les résultats consolidés.

**Nous remercions tous les participants à l'expérimentation**, Rida Laraki et Michel Balinski pour leurs conseils et encouragements, l'association Ecocitoyens du Grésivaudan pour l'organisation et la mairie de Crolles pour le prêt de la salle de réunion, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué au débat.

## Les résultats

<b>Résultats bruts</b> en nombre de voix par candidat et par "jugement" possible							
						<b>Nb de votants</b>	79
						<b>Seuil majoritaire</b>	40
						<b>Mention majoritaire du gagnant</b>	Bien
	Excellent	Très bien	Bien	Assez bien	Passable	Insuffisant	A rejeter
<b>Bayrou</b>	1	2	7	21	19	15	14
<b>Damien*</b>	8	19	18	11	6	7	10
<b>Jadot</b>	3	12	21	9	8	14	9
<b>Hamon</b>	3	5	9	12	20	17	13
<b>Héloïse*</b>	9	10	19	15	6	8	12
<b>Hollande</b>	1	1	0	7	13	14	43
<b>Juppé</b>	0	4	5	10	18	19	23
<b>Kosciusko Morizet</b>	0	1	5	6	22	20	24
<b>Macron</b>	3	1	5	13	13	20	24
<b>Mélenchon</b>	5	7	6	14	19	16	12
<b>Montebourg</b>	1	5	9	16	11	14	23
<b>Le Pen</b>	1	2	1	1	3	4	67
<b>Piketty</b>	8	13	22	16	6	7	7
<b>Rivasi</b>	9	16	14	8	8	7	16
<b>Sarkozy</b>	1	2	1	0	3	5	67
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>100</b>	<b>142</b>	<b>159</b>	<b>175</b>	<b>187</b>	<b>364</b>

\* Candidats définis par un portrait-robot – voir en annexe

### Les étapes de la méthode de classement :

1)	Détermination de la mention majoritaire de chaque candidat, à savoir la mention pour laquelle le cumul des voix (à partir de Excellent) dépasse 50 %
2)	Tri selon la mention majoritaire
3) en cas d'ex-aequo sur la mention majoritaire	Détermination du signe + ou - selon la plus grande des valeurs entre "Plus que la mention majoritaire" (cumul jusqu'à la mention immédiatement supérieure à la mention majoritaire) et "Moins que la mention minoritaire" (cumul en partant de "A rejeter" jusqu'à la mention immédiatement inférieure à la mention majoritaire)
4)	4ème Tri (selon le signe) sur "Plus que la mention majoritaire" (tri décroissant) ou "Moins que la mention minoritaire" (tri croissant)

Résultats et classement par application de la méthode du jugement majoritaire					
Rang	Candidats - après classement	Mention majoritaire	Signe + ou -	Plus que mention majoritaire	Moins que mention minoritaire
1	Damien*	Bien	-	34%	43%
2	Piketty	Bien	-	27%	46%
3	Rivasi	Bien	-	32%	49%
4	Héloïse*	Assez bien	+	48%	33%
5	Jadot	Assez bien	+	46%	39%
6	Mélenchon	Passable	+	41%	35%
7	Bayrou	Passable	+	39%	37%
8	Hamon	Passable	-	37%	38%
9	Montebourg	Passable	-	39%	47%
10	Juppé	Insuffisant	+	47%	29%
11	Macron	Insuffisant	+	44%	30%
12	Kosciusko Morizet	Insuffisant	+	43%	30%
13	Hollande	A rejeter	+	46%	-
14	Le Pen	A rejeter	+	15%	-
14	Sarkozy	A rejeter	+	15%	-

## Damien est élu !

Les résultats de l'élection (le *président* élu et le classement des candidats) donnent une indication sur l'opinion politique majoritaire des électeurs. Dans notre cas, Damien est élu, avec la mention majoritaire « Bien ». Il est suivi de près par Piketty, puis viennent Rivasi, Héloïse, Jadot, Mélenchon, Bayrou, Hamon, Montebourg, Juppé, Macron, Kosciusko-Morizet et Hollande. La méthode de dépouillement ne permet pas de départager Sarkozy et Le Pen.

Nous devons préciser que l'électorat sollicité est manifestement excentré par rapport à l'électorat traditionnel. Chacun en tirera ses propres conclusions car ce n'était pas l'objectif principal de cette expérimentation.

### Commentaires

Nous trouvons en tête de classement deux candidats qui ne doivent leur présence dans ce scrutin qu'à nos parrainages ! Les anciens présidents sont en fin de liste, avec Le Pen. C'est la question du renouvellement des candidats qui est ainsi posée, avant toute discussion sur le mode de scrutin lui-même. La déception sur les élections commence par la déception sur la liste des candidats proposés.

Le vote par jugement majoritaire permet une expression nuancée sur chaque candidat. Le tableau cumulé des votes montre que les électeurs ont effectivement nuancé leur jugement : toutes les mentions proposées ont été choisies.

Au-delà du président élu, le tableau cumulé des votes permet de faire des groupes de candidats. Trois groupes se dégagent nettement : les Bien et Assez bien (entre 46 et 36 voix cumulées sur la mention majoritaire Bien) ; les Passable (entre 18 et 15 voix) ; les Insuffisants et A rejeter (< 10 voix, soit < 1 % de Excellent, Très Bien ou Bien). Une telle typologie pourrait être utile, par exemple, pour composer un gouvernement qui se voudrait « ouvert ». Dans le cas présent, on pourrait conclure que la volonté du peuple est que Damien (président élu) fasse une place à Piketty, Rivasi, Héloïse et Jadot ou aux idées qu'ils portent.

Dit autrement : le *jugement majoritaire* permet de faire beaucoup mieux que choisir un "heureux" élu, il permet de nuancer ce que pensent les électeurs des candidats, donnant ainsi des informations quantifiées sur la représentativité des candidats, ce qui pourrait être utilisé dans d'autres processus démocratiques, par exemple pour nommer des personnalités qualifiées dans des établissements ou comités publics, répartir le financement des partis politiques, attribuer des temps de parole dans les médias publics, etc.

La bonne place des deux candidats écologistes (pourtant peu connus, y compris parmi les électeurs de l'expérimentation) renvoie à un phénomène souvent observé au niveau national : l'écologie a un potentiel d'adhésion largement supérieur aux scores électoraux (actuels) des candidats écologistes. Le vote utile (fréquent avec le scrutin actuel) joue probablement un rôle dans cette situation. En revanche, le jugement majoritaire rehausserait la position des candidats loin des partis dominants mais porteurs d'idées qui recueillent un certain assentiment populaire.

## Retours sur la réunion du 4 novembre 2016 à Crolles

Nous reprenons ici l'essentiel de ce qui a été dit en réunion, en intégrant aussi des retours qui nous sont parvenus durant le pot final ou hors réunion.

D'une manière générale (et sans grande surprise car nous n'avons pas l'avis des absents et des silencieux), nous notons une large approbation sur le besoin de renouveler l'organisation des scrutins, en particulier pour les élections nationales. « *Il y a une grosse déception sur la manière dont les élections nationales se déroulent actuellement* ».

Plusieurs personnes ont exprimé qu'elles n'avaient jamais imaginé pouvoir remettre en cause notre mode actuel de scrutin tant il est ancré dans des habitudes vieilles de près de 250 ans et malgré une révolution !

Curieuse et agréable coïncidence (c'est aussi l'air du temps), le sujet des élections « est sorti » lors du *samedi citoyen* récent (29 octobre) animé à Crolles à partir du film « Demain ». Une des propositions était justement d'essayer de nouveaux modes de scrutins.

### Propositions - questions – objections / discussion et question en suspens ...

« *On voit que vous êtes des intellos. Il n'y a aucun candidat représentatif des prolos* ». / C'est la question cruciale des candidatures.

« *Le changement du mode de scrutin ne changera pas grand-chose. Le problème des candidats (comment les sélectionner ? comment faire émerger des candidatures nouvelles) reste entier et il est déterminant* ». / Voir en annexe le processus de l'organisation "laprimaire.org" (à ne pas confondre avec les primaires actuelles) dont le but a été d'abord d'ouvrir à chacun la possibilité de candidater. Oui, la promotion du jugement majoritaire doit s'accompagner de réflexions et actions sur le renouvellement des candidatures, pour favoriser des candidatures en dehors des parcours habituels et

des partis politiques, ce qui suppose de faire évoluer le système de parrainage. Une des pistes serait d'ajouter un mode de parrainage par les citoyens (via un nombre minimum de signatures). Rappelons que le jugement majoritaire a sa pertinence sur des élections où la question des parrainages ne se pose pas (aux législatives par exemple).

« *Combien de candidats maximum peut-on envisager ?* » / Selon nous, de manière empirique, probablement entre 15 et 20. Il n'y a pas de limites physiques au système.

« *L'adoption du jugement majoritaire est l'occasion de passer au vote électronique, ce qui devrait réduire l'abstention par encouragement à s'exprimer sur une grande étendue de choix.* » / Le passage au vote électronique ouvre une question d'organisation : l'équilibre (complémentarité ?) entre le vote électronique et le vote traditionnel dans un bureau de vote.

« *Changer le mode électoral conduit les gens à réfléchir sur les programmes, les capacités des candidats, les enjeux ... ce qui fait évoluer peu à peu la démocratie.* » / L'enjeu du mode de scrutin dépasse largement le besoin technique de choisir des élus. Le mode de scrutin façonne notre manière de voir la démocratie et de s'y impliquer.

« *Pour faire cheminer les idées et former les esprits, on pourrait commencer par des utilisations expérimentales au niveau local. Miser sur l'école : l'instruction civique, l'élection des délégués de classe.* » / Contact à prendre avec la communauté éducative.

« *Le besoin de faire évoluer le mode électoral (et de vitaliser la démocratie) est urgent. On ne peut pas se permettre d'attendre que les mentalités évoluent en misant sur l'éducation et sur les jeunes générations.* » / A chacun ses urgences et ses priorités d'action.

« *Comment faire pour changer la loi électorale alors que ceux qui gouvernent ou font la loi n'ont pas intérêt à changer ?* » / D'où notre mot d'ordre : "Redonnons les élections aux électeurs !" L'hypothèse des actions citoyennes (dont la présente expérimentation) est que le changement est (au moins en partie) impulsé « par la base ».

« *Le changement par rapport au mode de scrutin actuel est très significatif. Les électeurs risquent de continuer à raisonner de manière binaire.* » / La méthode du Jugement Majoritaire autorise néanmoins les votes binaires, clivants. Il est légitime et techniquement possible (on pourrait le rappeler dans un prochain mode d'emploi) de choisir « Excellent » pour son champion et « A rejeter » pour tous les autres candidats. Nous faisons cependant le pari qu'une bonne partie des électeurs ferait des votes nuancés et que cette proportion grandirait au fil du temps.

« *Il n'est pas simple de se prononcer, surtout que l'on ne connaît pas tous les candidats.* » / Cette problématique existe théoriquement avec le vote majoritaire actuel où il faut choisir un candidat en toute connaissance de cause et effet. Cependant, elle est largement occultée car il est fréquent que les électeurs ne s'interrogent pas sur les « petits » candidats. Le jugement majoritaire incite à se renseigner sur tous les candidats.

Plusieurs participants ont cru qu'il était nécessaire de se prononcer sur tous les candidats, ce qui a dissuadé certaines personnes de voter / Notre mode d'emploi n'était pas assez explicite sur ce point : il est possible de s'abstenir sur un ou plusieurs candidats, la méthode de dépouillement fondée sur les pourcentages traite ces cas-là.

« *La complexité du dispositif peut avoir un effet dissuasif et inciter à l'abstention, à l'inverse de l'objectif (...). Peut-être aussi, que d'autres électeurs feront le chemin inverse (càd vers l'abstention) en fonction du panel de candidats soumis au vote.* » / ... débat à suivre ... Nous faisons l'hypothèse d'un effet globalement favorable du jugement majoritaire sur la participation aux élections. On pourrait aussi relativiser la question de l'abstention : à abstention identique entre le scrutin majoritaire actuel et le Jugement Majoritaire, ne vaut-il pas mieux un mode de scrutin nuancé ?

« Pourquoi ne pas réduire le nombre d'options disponibles (dans un but de simplification) ? » / A discuter, c'est techniquement possible en paramétrant le logiciel de vote.

« Le mode de dépouillement n'est pas facile à comprendre, ce qui peut susciter un soupçon d'opacité voire de défiance » / Les difficultés de compréhension des calculs portent essentiellement sur l'explication des tris successifs. Ils sont néanmoins nécessaires pour avoir une grande finesse de tri qui permet de départager des candidat(e)s très proches. La première étape (détermination de la mention majoritaire de chaque candidat) se comprend bien. La méthode pour départager les ex-aequo fait appel à un processus de tri sur des pourcentages acquis sur la mention majoritaire et sur des pourcentages cumulés à partir de chaque extrémité des mentions (voir le tableau en page précédente "Étapes de la méthode de classement").

« Avec ces difficultés à expliquer la méthode, comment espérer que la population adhèrera à un tel système ? » / A discuter ... Les avis sont partagés et le débat est difficile : faut-il « ouvrir le capot du moteur » de la mécanique de dépouillement ?, faire de la pédagogie ou simplifier en se privant de la finesse de calcul de la méthode d'origine ?

« Le système favorise le 'ventre mou'. Mieux vaut retenir un candidat qui recueille l'adhésion nette d'une bonne part des électeurs (même si c'est un candidat clivant) qu'un candidat moyen. » / Le système n'est effectivement pas favorable aux candidats clivants. Par exemple, dans notre expérience, un candidat avec 49 % d'Excellent et 51 % de Assez Bien perdait face à Damien et Piketty (qui ont pourtant des scores moindres d'Excellent), alors qu'il aurait emporté facilement une primaire et un scrutin à deux tours ! On voit que le mode de scrutin n'est pas neutre en termes de philosophie politique : le jugement majoritaire est conçu pour construire des majorités d'adhésion, au détriment d'une vision plus combative de l'élection où il faut rassembler un camp contre un autre.

« Il faut continuer ... Expérimenter à Crolles, dans le cadre d'une démarche scientifique, à l'occasion des prochaines présidentielles. (...) Organiser une réunion similaire à St Bernard du Touvet ou en d'autres lieux sur demande. » / **Volontiers !**

**Le jugement majoritaire peut d'ores et déjà être utilisé sur des sujets d'intérêt général. L'association Ecocitoyens du Grésivaudan et Daniel Calvignac pourront vous accompagner. OK**

## En complément, à propos du Jugement majoritaire

L'organisation "[laprimaire.org](http://laprimaire.org)" procède actuellement à un vote réel sur la base de candidats hors partis politiques par Jugement Majoritaire sur une échelle de mention réduite sur 5 points (de "Très bien à "Insuffisant"). La capacité du Jugement Majoritaire permet en effet d'étendre ou réduire le nombre de mentions. Les chercheurs préconisent 7 mentions plus ou moins 2.

Concernant la souplesse du jugement majoritaire, à l'initiative de l'organisateur et selon l'élection, il est prévu de pouvoir paramétrer :

- le nombre de mentions : 7 ou 5 ou 9,
- les noms de chaque mention, ce qui permet de s'adapter à des contextes très différents. Par exemple, la méthode peut être utilisée dès l'école à titre pédagogique, pour élire des délégués ou choisir des projets d'école.

Il est facile de procéder par vote électronique à l'aide d'application qui assure une garantie d'anonymat et de confidentialité des votes.

**Au Canada**, le jugement majoritaire vient d'être proposé (septembre 2016) au comité pour la réforme électorale de la ville Québec.

Enfin, on peut s'interroger sur la **terminologie** : en démocratie, le *jugement* pourrait rester une prérogative de la justice ; dans les approches interpersonnelles, il est souvent dit qu'on ne doit pas *juger* les personnes, ni porter de *jugements de valeur*. Il faut cependant noter que l'expression « jugement majoritaire » se répand et devient la référence. D'autre part, le sens premier de ce terme vise à se prononcer, moins sur des noms, que sur des valeurs personnelles, capacité, compétence. Pour des applications éducatives, un terme plus approprié pourrait être choisi parmi : Evaluation Majoritaire, Expression Majoritaire, ou simplement Choix Majoritaire etc. à l'initiative des enseignants. Le nom des mentions serait aussi à adapter par les enseignants.

## Bilan et appel à idées pour des cas d'application

Pour progresser vers la mise en œuvre institutionnelle du jugement majoritaire, nous identifions deux thèmes à approfondir et à mettre en œuvre :

- Le **renouvellement des candidatures**, donc l'évolution des processus de pré-sélection : en théorie, cette question est indépendante de celle du mode de scrutin ; en pratique, l'appétence des citoyens pour le jugement majoritaire sera d'autant plus forte que celui-ci sera associé à des candidatures renouvelées ;
- la **pédagogie** sur le mode de vote en développant son intérêt dans tous les domaines où nous devons faire des sélections. Ce système encourage une approche par nuances en abandonnant les positions de style : Oui ou Non, Pour ou Contre,

L'élection présidentielle 2017 reste une nouvelle opportunité pour démontrer « en sortie des urnes » la pertinence de la méthode. Espérons qu'une telle démarche recueillera le soutien de municipalités (ce qui est indispensable pour une expérimentation en situation réelle).

Les auteurs de cette expérimentation dans le Grésivaudan sont prêts à accompagner tout projet associatif, scolaire, ou autre pour mettre en œuvre la méthode et l'outil informatique mis au point pour la réunion du 4 novembre.

Il nous faudra convaincre aussi nos futurs élus d'inclure la procédure de Jugement Majoritaire dans la loi. La période d'élection législative sera une nouvelle opportunité pour promouvoir cette évolution.

A suivre ...

**Redonnons les élections aux électeurs !**



# Annexes

## Deux candidats qui méritent d'être connus

**Héloïse** est née en 1968 à Toulouse. Après ses études, sanctionnées par un doctorat en physique, elle travaille une quinzaine d'années en Finlande chez Nokia. Mère de deux enfants scolarisés à l'école puis au collège, elle découvre avec bonheur une culture éducative bien différente de ce qui prévaut en France. De retour en France, installée à Limoges, elle abandonne son activité professionnelle et prend des responsabilités dans des associations caritatives et divers mouvements citoyens. Elle insiste sur trois priorités : donner du travail aux jeunes adultes en accordant une réelle priorité à la jeunesse, mettre en place une fiscalité luttant contre les inégalités en s'inspirant des propositions de Piketty, réduire le temps de travail pour gagner du temps à partager et limiter nos consommations.

Au plan institutionnel, elle est favorable au scrutin proportionnel pour les députés et au scrutin indirect pour le président de la République. Elle demande une réforme administrative pour les réfugiés, dans le sens de la simplicité et de l'accueil.

**Damien** : 45 ans, technicien - prône le développement soutenable.

**Social** : Assurer une formation à tous les jeunes en difficulté scolaire ou familiale - Minimum vital pour toutes les personnes en grande difficulté - Refonder l'enseignement scolaire en sollicitant la curiosité et l'imagination des élèves. Etc.

**Économie** : Équilibrer la balance commerciale ( $Q$  importations =  $Q$  exportations) Interdire les délocalisations financières. Imposition des entreprises à la source des plus-values dans chaque pays. Développer le bio à hauteur de 20% minimum. Etc.

**Environnement** : Veiller à la protection de l'environnement face aux lobbys. Préserver les matières premières fossiles.

**Politique** : Rétablir l'égalité dans tous les domaines - Rendre les élections aux électeurs - Création d'une chambre civile faite de citoyens tirés au sort - Imposer le concept d'économie circulaire dans tous les cahiers des charges des achats publics, délégations de service public, subventions et investissement- Revoir et mettre en place une véritable démocratie (ex : fin d'immunité parlementaire, possibilité de révocation d'élus, etc.),

## Le Jugement Majoritaire proposé à Québec

<http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/421/ERRE/Brief/BR8420312/br-external/CôtéRaymond-e.pdf>

L'auteur, Raymond Côté, conclut ainsi sa proposition :

*« Majority Judgment Voting recommends itself as more inclusive and more objective than simple plurality or preferential systems. It invites voters to express their opinions on each of the candidates on the ballot. As a result, the system exposes all candidates to the clear expression of popular opinion towards them.*

*The dividing line that the median grade represents shelters the system from attempts at manipulation by one camp or another, since that operation would need an inordinate number of votes to be transferred to have any success. In addition, the likelihood of ties is considerably reduced compared to other voting systems.*

*It seems clear to me that this voting will have a real effect on electoral habits and voter behaviour. We can also look forward to renewed popular participation in the electoral process and a higher rate of voter satisfaction.»*